LETTRE DE MADAME LA MAIRE AUX ARBONARS

Février 2025

Le Journal Sud-ouest a refusé le 3 février 2025, de publier mon droit de réponse, après la parution, le 25 janvier 2025, d'un article à charge, intitulé « Modification du PLU à Arbonne, Marie-José Mialocq mise en cause à titre personnel par le groupe d'opposition ».
Pourtant le droit de réponse, principe fondamental de la liberté d'expression, inscrit dans l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881, permet à toute personne mise en cause de rétablir la réalité des faits.
Cet article, rédigé sans vérification préalable des informations auprès des personnes mentionnées, présente un point de vue uniquement à charge contre moi. Étant donné la position de monopole du journal Sud-Ouest en matière d'informations, je me réserve le droit d'engager une action en justice.

Cependant, il est de mon devoir de vous exposer dès à présent ma version des faits afin de rétablir la vérité. Retour sur les faits :

- **2019-2020 :** Un projet de construction d'un écoquartier est présenté par les propriétaires de Predonia (environ 1ha, près du bourg), comprenant neuf lots autour de la maison principale. Ce projet connu des promoteurs, repris par un bailleur social, est abandonné pour des raisons de réseaux.
  Pas de permis de construire déposé à cette période, à fortiori pas de refus.
- **Juin-juillet 2020 : Après 2 mois de discussions et non 2 ans**, et à la demande écrite d'une des propriétaires (7 juillet), mon fils accompagné**, uniquement,** d'une associée en investissement a formulé une proposition d'achat écrite (10 juillet). Leur projet : créer une maison d'hôtes dans la maison existante, avec deux options, l'une où le propriétaire conservait la partie basse du terrain, l'autre portant sur l'ensemble de la propriété. Ces offres ayant été refusées, mon fils a cherché ailleurs. **Son seul « tort » ? Être mon fils et vouloir installer dans sa commune natale, une activité économique**, ce qu'il a fait dans une autre commune en février 2021.
- **Avril 2021** : Les propriétaires demandent un permis d'aménager en trois lots, sur la partie basse de la propriété, pour les vendre à des prix abordables. Malgré l'avis favorable de la mairie, ce permis est refusé le 6 août 2021 par l'Agglomération Pays Basque pour insuffisance des réseaux.
- **2022 :** La propriété est vendue et la mairie **tente sans succès d'acquérir la partie basse du terrain pour une réserve foncière destinée à du logement social**.
- **2024 :** Lors de la modification du PLU, la municipalité, jouant simplement son rôle de détecteur d'opportunités pour développer des logements sociaux, réaffirme son engagement en leur faveur à la condition d'améliorer les accès.

Manifestement, le groupe d'opposition s'empare d'un événement anodin pour orchestrer une tentative grossière de confusion entre sphère privée et publique, dans le seul but de salir l'honneur du maire que je suis et celui de ma famille, avec le concours d'une presse pour le moins complaisante.

Face à cette injustice, j'ai décidé de saisir les tribunaux pour contraindre la rédaction de Sud-Ouest à publier mon droit de réponse.

Malgré ces obstacles, je reste fermement déterminée pour mener à bien nos projets visant à améliorer notre cadre de vie et faire de notre village un lieu d'harmonie et de respect mutuel.

Marie José Mialocq, votre maire

Marie José Mialocq